



Projet financé par  
l'Union Européenne



**PROMOPÊCHE**  
Promotion de l'emploi décent et de la  
pêche artisanale durable en Mauritanie



Mise en œuvre par

**Tragsa Mauritania**

## **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ORGANISATION ET LA FOURNITURE DE COURS D'ÉDUCATION ET D'ALPHABÉTISATION FINANCIÈRE LIÉS AU SECTEUR DE LA PÊCHE À NOUADHIBOU, PAR PROCÉDURE OUVERTE SIMPLIFIÉ À L'ÉTRANGER.**

### **1. OBJET**

Le présent cahier des charges a pour objet de confier à la société Empresa de Transformación Agraria, S.A., S.M.E., M.P. Succursale Mauritanie (ci-après dénommée "Tragsa Mauritanie") une mission d'assistance technique pour l'organisation et la réalisation d'actions d'éducation et d'alphabétisation financière à destination des acteurs de la vente et de la transformation des produits de la pêche, des pêcheurs et des capitaines du secteur de la pêche artisanale à Nouadhibou (République islamique de Mauritanie).

Les termes et conditions de ce cahier des charges seront applicables à l'ensemble de la prestation et seront supervisées et évaluées par le personnel technique de Tragsa Mauritanie. La simple soumission d'une offre implique l'acceptation des conditions établies par Tragsa Mauritanie, ainsi que la connaissance et leur compréhension.

### **2. CONTEXTE - PROGRAMME PROMOPÊCHE**

En Mauritanie, le secteur de la pêche est l'un des moteurs potentiels de la croissance économique du pays, et l'un des secteurs d'activité susceptibles de créer des revenus élevés, d'intégrer les chaînes de valeur mondiales et d'accroître les possibilités d'emploi, notamment chez les jeunes. Cependant, la plupart de ses acteurs présentent un taux d'analphabétisme élevé et ne savent pas comment gérer leurs revenus, rencontrant de grandes difficultés pour accéder aux services financiers.

Dans le cadre du programme Promopêche, financé par l'Union européenne, la composante réalisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a développé une série de supports de formation sur l'éducation financière adaptés au contexte mauritanien et aux acteurs de la pêche artisanale, visant à améliorer la capacité des individus à prendre des décisions efficaces dans la gestion et l'utilisation de leur argent.

La composante Promopêche, réalisée par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et mise en œuvre par Tragsa Mauritanie, favorise avec cette activité l'alphabétisation fonctionnelle et financière de 875 personnes liées au secteur de la pêche artisanale en Mauritanie, spécifiquement pour les acteurs situés à Nouadhibou, avec l'appui d'outils de formation déjà développés par le OIT.

### **3. DESCRIPTION DU SERVICE**

#### **3.1 Objectifs spécifiques**

- Garantir que tous bénéficiaires de ce programme aient un niveau suffisant de lecture, calcul et écriture pour lancer ou développer leur activité économique de manière efficace et autonome.
- Former les pêcheurs, détaillants et transformatrices mauritaniennes aux finances familiales et à l'éducation financière, spécifique pour les acteurs de la pêche artisanale qui habitent à Nouadhibou.

Ces objectifs sont en ligne avec les stratégies du gouvernement mauritanien, en particulier la stratégie de la microfinance et la stratégie du secteur financier.

### 3.2 Résultats attendus

Les bénéficiaires seront dotés des outils et des connaissances nécessaires pour prendre les meilleures décisions dans la gestion de leurs finances personnelles et familiales, les familiariser avec les services financiers existants, et favoriser leur inclusion financière.

Tous les bénéficiaires de cette activité ont un niveau suffisant de compétences en lecture, calcul et écriture pour lancer ou développer leur activité économique de manière efficace et autonome.

### 3.3 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette formation sont les professionnels actifs dans le secteur de la pêche artisanale à Nouadhibou : capitaines et pêcheurs, membres des coopératives de transformation du poisson, détaillants et de la coopérative de sel NDB, qui ont été préalablement identifiés par le projet.

La sélection des participants sera donc effectuée par Tragsa Mauritanie, qui fournira à l'entreprise attributaire du marché les données nécessaires pour contacter les participants afin d'effectuer le diagnostic des participants et la formation des groupes.

### 3.4 Activités à développer

#### 3.4.1 Étude diagnostique

Le contractant réalisera une étude diagnostique pour identifier les niveaux des participants et évaluer le niveau d'alphabétisation et de calcul de chacun des 875 bénéficiaires, ce qui permettra de distribuer les apprenants par niveau et par langue.

#### 3.4.2 Évaluations formatives

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long du processus d'apprentissage afin d'identifier les acquis et les difficultés résiduelles, d'informer l'apprenant du niveau de maîtrise atteint et de proposer une solution. Cette évaluation se fera au moyen d'épreuves écrites et orales sur les thèmes abordés par les formations.

#### 3.4.3 Organisation de cours de formation

Cette activité comprend deux types de cours de formation destinés à différents types d'apprenants, en fonction de leur niveau d'éducation de base :

1. alphabétisation fonctionnelle : écriture, lecture, calcul et comptabilité de base.
2. éducation financière.

#### **Description des formations :**

##### **A - Cours d'alphabétisation fonctionnelle :**

Chaque cours aura une durée de 45 heures de formation et sera dispensé sur 10 semaines. Chaque semaine, les groupes recevront un maximum de trois séances d'une durée de 1h30' chacune.

Il y aura 24 groupes de 20 personnes (480 personnes). Le formateur s'adaptera à la disponibilité des bénéficiaires pour assurer une pleine participation aux sessions de formation.

L'entreprise attributaire du marché s'assurera de l'homogénéité des groupes en utilisant les informations recueillies lors des tests et diagnostics initiaux. Chaque groupe aura deux formateurs (l'alphabétisation fonctionnelle + économie de base=AVEC).

L'alphabétisation fonctionnelle sera complétée par des activités de crédit et d'épargne villageoise (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit : AVEC) comme méthode d'intégration et d'amélioration de l'autonomie financière des participants, ainsi que comme outil pédagogique pratique d'alphabétisation fonctionnelle (lecture, écriture et calcul). La méthode AVEC favorise l'épargne et le crédit collectifs entre les membres d'un même groupe pour entreprendre de petits projets, ce qui rend les participants plus résistants face à des problèmes récurrents. AVEC permet également d'attirer les participants et réduire considérablement les absences aux sessions de formation ; améliorer l'autonomie financière des participants ; travailler en réseau en favorisant la mutualisation des participants ; promouvoir l'épargne et la gestion du crédit ; accéder les personnes défavorisées à un produit financier local adapté à leurs revenus.

Durée (AVEC) : 15 heures de formation en sessions de 1h30' par session - 10 sessions - Chaque semaine les groupes recevront 1 session de crédit et d'épargne villageoise.

Tout le matériel nécessaire à la mise en œuvre des activités de crédit et d'épargne villageoise sera fourni par l'adjudicataire au début de chaque groupe.

### **B - Cours d'éducation financière :**

Durée : minimum de 36 heures de formation en sessions de 1h30' par session - 24 sessions-, avec un maximum de trois sessions par semaine.

20 groupes de 20 personnes (400 personnes) à distribuer en fonction de la disponibilité et des préférences des bénéficiaires, de leurs besoins et de leur capacité à absorber efficacement le matériel.

L'adjudicataire s'assurera de l'homogénéité des groupes en utilisant les informations recueillies lors des tests et diagnostics initiaux. Chaque session sera animée par deux facilitateurs formés à l'éducation financière.

Le soumissionnaire retenu utilisera le manuel d'éducation financière adapté aux spécificités des acteurs de la pêche artisanale, qui comprend un guide de l'animateur et un livret d'apprentissage en français et en arabe. Ce matériel contient des tests de connaissances pour chaque module et un test global que le bureau utilisera pour mesurer les progrès des participants.

### **Lieu :**

Toutes les formations se dérouleront à Nouadhibou, en Mauritanie.

L'adjudicataire fournira ou mettra à disposition du projet un nombre suffisant de salles de formation d'une capacité d'au moins 20 personnes pour les sessions de formation conformément au calendrier indicatif de l'annexe 1.

### **Période d'exécution :**

La période prévue pour la mise en œuvre de toutes les activités est comprise entre le 18 avril et le 30 octobre, comme suit :

- Entre le 18 avril et le 30 avril : diagnostic des participants pour identifier les niveaux, évaluation du niveau d'alphabétisation et formation des groupes.
- Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 octobre : sessions de formation.

Les sessions de formation seront réalisées selon le calendrier proposé par l'entreprise attributaire du marché et approuvé par Tragsa Mauritania, sous réserve qu'il soit conforme au calendrier défini dans le présent cahier des charges.

A cet effet, l'entreprise attributaire du marché mobilisera tous les moyens humains et matériels nécessaires à la tenue des sessions de formation. Toute modification de ce calendrier doit être approuvée au préalable par Tragsa Mauritania.

## **Matériel de formation :**

Le matériel d'éducation financière développé par l'OIT, qui sera mis à la disposition du soumissionnaire retenu, est le suivant :

- I. Guide de l'animateur "Éducation financière des acteurs de la pêche artisanale en Mauritanie", qui constitue le livret de formation de base et a été adapté à la réalité et aux besoins des acteurs de la pêche artisanale ;
- II. Manuel de l'enseignant "Éducation financière des jeunes en Mauritanie", qui contient la méthodologie détaillée pour une éducation financière réussie pour les adultes, ainsi que les modules de formation organisés en sessions auxquels le guide fera référence ;
- III. Livret de l'apprenant "Éducation financière des acteurs de la pêche artisanale en Mauritanie", qui contient des exercices permettant de suivre la progression des bénéficiaires tout au long de la formation et d'appliquer les concepts appris à leur propre réalité.

Toute la documentation sera livrée en français.

En ce qui concerne les cours d'alphabétisation, l'adjudicataire disposera de sa propre méthodologie et de ses propres outils pour assurer l'alphabétisation dans toutes ses dimensions (didactique, pédagogique et pragmatique) et adaptée aux langues suivantes : français, hassanya, pular, wolof et soniké.

Cette méthodologie et ces outils seront soumis à la coordination du projet pour approbation et validation avant le début des formations et seront remis aux bénéficiaires en français et dans les langues locales dans lesquelles l'alphabétisation aura lieu.

Tous les frais encourus pour la préparation et la distribution de la documentation, y compris les frais de reprographie, sont inclus dans le budget du présent appel d'offres.

## **Approche méthodologique :**

L'approche méthodologique adoptée sera participative, avec l'utilisation de techniques d'animation active impliquant le plus grand nombre possible d'apprenants dans le processus de formation. En bref, la formation sera basée sur la pratique et la théorie pour améliorer la compréhension des participants.

L'approche utilisée sera :

- La structuration de la formation autour de pratiques renforcées et structurées autour des notions théoriques qui seront données lors de la réalisation des pratiques.
- La distribution des cahiers des participants au début de la formation.
- L'utilisation du français et des langues locales (Hasanya, Wolof, Pular, Soniké) comme langues de communication.
- Évaluations de la formation (au début, pendant et à la fin).

Au cours des sessions de formation, les participants seront invités à discuter des sujets abordés, à effectuer des analyses et à porter un jugement critique sur des études de cas afin de favoriser une bonne restitution des activités de formation.

## **3.5 Livrables**

- Au plus tard 2 semaines après la signature du contrat, l'adjudicataire établira un rapport d'identification et diagnostique de chaque participant, y compris la formation la plus appropriée à suivre (niveau, calendrier, langue, etc.).

- Pendant le déroulement des formations, un rapport mensuel sera établi sur le déroulement des formations, les matières enseignées, le nombre d'étudiants formés (listes de présence signées) avec les difficultés rencontrées et les mesures adoptées.

- A l'issue des formations, un rapport détaillé précisant les résultats obtenus lors des formations, le taux de réussite, les difficultés rencontrées et les mesures prises sera établi. Ce rapport devra contenir au moins :

- La liste des participants : avec nom et prénom, âge, sexe et numéro de téléphone de contact.
- Une liste de présence quotidienne par groupe de formation.
- Calendrier, contenu de la formation et profil du formateur.
- Évaluation initiale et finale par le formateur.
- Évaluations des stagiaires.
- Les moyens pédagogiques utilisés.
- Adoption des aspects logistiques.

Ces documents, ainsi que le rapport final, sont les sources obligatoires de vérification pour justifier l'achèvement de l'activité.

### **3.6 Profil du personnel désigné de l'AT**

La formation sera assurée par une entité sélectionnée sur la base des principaux critères suivants :

- Expérience confirmée dans le pays dans le domaine de la formation, notamment dans la formation d'adultes dans le secteur de la pêche artisanale ;
- Maîtrise des sujets de la formation proposée ;
- Dans le cas de la formation à l'éducation financière, avoir été formé au matériel de formation développé par l'OIT.
- Disposer de formateurs parlant le français et le hassanya et connaissant les langues locales wolof, poular et soniké.
- Avoir la capacité de superviser et de dispenser une formation à des bénéficiaires ayant peu ou pas d'éducation.

L'adjudicataire devra disposer d'au moins deux formateurs pour chaque groupe en formation.

La coordination de l'ensemble des activités de formation sera assurée conjointement par la direction de la société adjudicataire du marché et la coordination du projet Promopêche AECID à Nouadhibou.

### **3.7 Conditions préalables à la formation**

Dans le cas de l'alphabétisation, la préparation du cahier de l'apprenant sera nécessaire, dont le contenu sera validé par la coordination du projet sur la base des sources existantes.

Dans le cas de la formation à l'éducation financière, préparation par reprographie du cahier de l'apprenant "Éducation financière des acteurs de la pêche artisanale en Mauritanie".

La priorité sera donnée à l'utilisation de diagrammes, d'images et/ou de photos pour faciliter l'assimilation du contenu. Après approbation du contenu, les modules formatifs seront traduits dans les langues locales dans lesquelles la formation sera dispensée.

Toute documentation devra être conforme aux normes de visibilité au niveau du projet. Le document sera donc examiné par le responsable de la communication du projet pour vérifier la conformité à ces normes.

## **4. BUDGET DE L'ACTION**

Le budget de base de cet appel d'offres s'élève à QUATRE MILLIONS QUATRE CENTS CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT DEUX ET CINQUANTE OUGUIYAS (4.457.212,50 MRU), soit CENT DIX MILLE SEPT

CENT QUARANTE-DEUX EUROS ET UN CENT (110.742,01€), toutes taxes et charges comprises, selon le tableau des prix unitaires figurant ci-dessous :

**TABLEAU DES UNITÉS DE PRIX**

<b>Personnelle</b>	<b>N° personnes</b>	<b>N° heures</b>	<b>Prix (MRU)</b>	<b>Total (MRU)</b>	<b>Prix Unitaire (€)</b>	<b>Total (€)</b>
Jefe de misión	1	50	1200	60.000	29,81	1.490,50
Maître formateur GERME	1	40	1.100	44.000	27,33	1.093,20
Formador Senior	2	90	1.000	180.000	24,84	4.471,20
Facilitadores educación financiera	12	180	850	1.836.000	21,12	45.619,20
Facilitadores alfabetización	12	180	850	1.836.000	21,12	45.619,20
<b>Sous total 1</b>				<b>3.956.000</b>		<b>98.293,30</b>
<b>Bureau et matériel</b>		<b>N° Unités</b>	<b>Prix heure (MRU)</b>	<b>Total (MRU)</b>	<b>Prix (€)</b>	<b>Total (€)</b>
Déplacements nationaux		30	1.500	45.000	37,27	1.118,10
Location salles et bureau		5	40.000	200.000	993,79	4.968,95
Support matériel formation		875	100	87.500	2,48	2.170,00
Caisses et matériel AVEC		24	2.500	60.000	62,11	1.490,64
<b>Sous total 2</b>				<b>392.500</b>		<b>9.747,69</b>
Sous total				4.348.500		108.040,99
Taxes			2,50%	108.712,50		2.701,02
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>4.457.212,50</b>		<b>110.742,01</b>

TC (23/03/2022)= 1 €=40.25 MRU

Les offres dépassant le budget maximal de l'appel d'offres ne seront pas acceptées.

Le budget proposé sera indiqué en chiffres et en lettres, et en cas de divergence entre les deux valeurs, la valeur indiquée en lettres prévaut.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, les prix unitaires proposés seront pris en compte.

Les prix proposés dans l'offre tiendront compte des taxes et de toute autre charge sur l'activité conformément à la législation mauritanienne.

Les prix unitaires comprendront tous les frais annexes ou supplémentaires nécessaires à la bonne exécution de la prestation dans les conditions prévues par le présent cahier des charges, y compris le transport, l'hébergement et les repas des formateurs.

L'adjudicataire sera responsable du paiement des honoraires des formateurs et autres contractants convenus pour l'exécution des actions de formation et des fonctions dérivées de cet appel d'offres.

La valeur estimée du contrat est de QUATRE MILLIONS QUATRE CENTS CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT DEUX ET CINQUANTE OUGUIYAS (4.457.212,5MRU) équivalant à CENT DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS ET UN CENT (110.742,01), taxes et charges comprises.

## 5. PAIEMENT

- Une première facture sera émise après la présentation des supports pédagogiques et du rapport d'identification et de diagnostic de chaque participant, pour un montant de 5 % du sous-total 1, avant le début des formations.
- Des factures mensuelles seront émises pour le nombre total d'heures de formation fournies dans chaque mois (sous-total 1), qui seront accompagnées de la note mensuelle de formation. Ces factures incluront également les dépenses encourues au cours de chaque mois (sous-total 2).
- Une facture finale de 5 % du sous-total 1 sera émise après la soumission du rapport final de formation.